



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2015**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20

Courriel : [mairie@sevrier.fr](mailto:mairie@sevrier.fr)

-----

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. PARIS Yves, Mme BERTRAND Anne-Marie, Mme ARRAULT Marie-Pierre, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, Mme GURRET Alice, M. KROELY Alain, M. LYONNAZ Bruno, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme POINTET Martine, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, M. MAURIANGE Claude, Mme DEPLAIX Doris, formant la majorité des membres en exercice..

**ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Mme MALAPLATE Christina, M. VANHELMON Yves, M. BARAN Gabin, Mme FALCONNET Sandrine.

**PROCURATIONS :**

Mme MALAPLATE Christina donne pouvoir à Mme PRIEUR-DREVON Agnès,  
M. VANHELMON Yves donne pouvoir à M. LYONNAZ Bruno  
M. BARAN Gabin donne pouvoir à Mme GURRET Alice,  
Mme FALCONNET Sandrine donne pouvoir à Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie.

Mme GURRET Alice a été élue secrétaire de séance.

-----

Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire a sollicité l'accord du Conseil pour rajouter deux dossiers à l'ordre du jour :

- Demande de retrait de la délibération du Conseil n° 12-9/2015 par courrier du 6 octobre 2015 émanant du contrôle de légalité.
- Convention de déneigement expérimental de la voie verte d'Annecy à Saint-Jorioz pour les hivers 2015/2016 et 2016/2017.

**Accord à l'unanimité.**

## Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 17 septembre 2015 :

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

### Ordre du jour :

#### **MARCHES PUBLICS :**

- **Restaurant-Buvette de la plage - Gérance 2016 – 2020. Lancement de la procédure**

#### **SOCIAL :**

- **Convention précaire et révocable appartement Maison Charles Longet.**

#### **TOURISME :**

- **France Station Nautique : approbation des statuts Station Nautique Rhône-Alpes-Auvergne**

#### **GESTION DU DOMAINE PUBLIC :**

- **Forêt communale : assiette de coupes pour l'exercice 2016 Modification de la délibération du 17 septembre 2015.**

#### **Questions diverses :**

- **Groupe de travail « Forêt »**
- **Elections Régionales les 6 et 13 décembre : permanence bureaux de vote**

#### **Information au Conseil municipal dans le cadre des délégations par lui accordées au Maire : Cimetière Rétrocession à la Commune d'une concession funéraire**



#### **MARCHES PUBLICS :**

- **Restaurant-Buvette de la plage - Gérance 2016 – 2020. Lancement de la procédure**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés a décidé :

- \* D'approuver la mise en gérance du restaurant et de la buvette de la plage municipale,
- \* D'approuver la mise en concurrence de la gérance du restaurant et de la buvette de la plage,
- \* D'approuver le montant minimal de la redevance annuelle reversée à la commune, soit **40 000 €/an**
- \* D'approuver la durée totale d'exploitation, **soit 5 saisons de 2016 à 2020.**
- \* D'approuver le cahier des charges de ce contrat, dont lecture
- \* De désigner **les membres de la commission d'appel d'offres** pour examiner et donner un avis sur les candidatures et les propositions.

Le Conseil municipal a été ensuite informé du planning prévisionnel pour l'attribution de ce contrat, planning qui pourrait être le suivant :

- Avis d'Appel Public à la Concurrence : par voie de presse et insertion sur le site Internet de la commune,

- Retrait dossier en Mairie : 1 semaine après l'avis d'appel public à la concurrence,
- Remise des offres : dans un délai de 1 mois et demi
- Examen des offres par la Commission d'Appel d'Offres : janvier 2016,
- Délibération du Conseil Municipal : fin janvier 2016
- Attribution : courant février 2016.

La dénomination de buvette de la plage sera changée également sur le cahier des charges.

Par ailleurs, il a été décidé de faire coïncider les horaires du paiement du parking de la plage avec ceux des services chargés du nettoyage de la plage, permettant une ouverture du site à 9 h 00.

### **SOCIAL :**

#### **• Convention précaire et révocable appartement Maison Charles Longet.**

Une convention d'occupation précaire a été signée, par 26 voix pour et 1 abstention, entre la Mairie et l'ASAP pour l'occupation temporaire de l'appartement de la maison Charles Longet dans le cadre de la procédure de logement d'urgence. La durée de validité de la convention court **jusqu'au 30 avril 2016**.

### **TOURISME :**

#### **• France Station Nautique : approbation des statuts Station Nautique Rhône-Alpes-Auvergne**

Dans le cadre de la démarche de labélisation de France Station Nautique initiée en 2013, le Conseil municipal souhaite étendre et développer une véritable politique coordonnée en collaboration avec les autres communes labélisées des lacs alpins que sont Aix-les-Bains et Thonon-les-Bains.

Les 3 stations souhaitent dorénavant travailler davantage ensemble, favoriser les échanges, les actions innovantes et promouvoir des initiatives communes.

Ce renforcement des liens et la coordination des actions entre ces trois stations labélisées passent par la création d'une association dénommée « station nautique Rhône – Alpes – Auvergne ».

Le projet de statuts de cette association a donc été présenté au Conseil municipal, lequel l'a adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire a aussi indiqué que la fête du nautisme se tiendra du 11 au 12 juin 2016.

### **GESTION DU DOMAINE PUBLIC :**

#### **• Forêt communale : assiette de coupes pour l'exercice 2016**

Le Conseil municipal, à la demande de l'ONF, a modifié sa délibération n° 5-9/2015 adoptée lors du conseil municipal du 17 septembre 2015 concernant les assiettes de coupes de bois pour l'année 2016. En effet, la vente ne se fera que sous la forme de bois en bloc et sur pied, **et non façonné**, pour un prix estimé à 14 000 € hors taxes. Il a été précisé que les parcelles concernées et le volume présumé restaient inchangés.

### **RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR :**

\* Demande de retrait de la délibération du Conseil n° 12-9/2015 par courrier du 6 octobre 2015 émanant du contrôle de légalité :

Le Conseil a procédé au retrait de cette délibération, et a procédé à l'élection des membres du CCAS conformément à l'article R123-7 du Code de l'Action Sociale et de la Famille. Ont été élus sur une même liste membres du collège « élus » du CCAS :

BERTRAND Anne-Marie, DEPLAIX Doris, GENOT Marie, GLABAY Guénaële, GODART Sylviane, POINTET Martine, TALIN Dominique, VANHELMON Yves.

[\\* Convention de déneigement expérimental de la voie verte d'Annecy à Saint-Jorioz pour les hivers 2015/2016 et 2016/2017](#)

Le SILA, assurant l'aménagement et la gestion de la voie verte située sur la rive ouest du lac d'Annecy, allant de SEVRIER jusqu'à MARLENS, a été sollicité à plusieurs reprises pour son déneigement. Une expérimentation a été réalisée en 2014-2015. Les résultats ont été présentés aux élus et associations cyclistes concernés en juin 2015. Après concertation avec la Ville d'Annecy et les communes de SEVRIER et SAINT-JORIOZ, il a été convenu de procéder au déneigement de la section de voie verte sur la section Beaurivage–route du port à SAINT-JORIOZ. Cette opération est engagée à titre expérimental, pour les hivers 2015-2016 et 2016-2017, pour compléter les constatations de 2014-2015.

Au terme de l'expérimentation une évaluation chiffrée sera par ailleurs réalisée pour décider de la poursuite ou non de la démarche.

Afin de minimiser le coût de cette expérimentation, une approche mutualisée avec les communes d'Annecy, de Sevrier et de Saint-Jorioz a été menée. Le choix de la mutualisation des moyens se justifie pleinement dans le cadre d'une expérimentation, et s'inscrit dans l'objectif de rationalisation de l'action publique que poursuit l'ensemble des collectivités concernées.

Les termes d'une convention en ce sens ont donc été adoptés par le Conseil municipal **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

**• QUESTIONS DIVERSES :**

**□ Mise en place du groupe de travail « Forêt ».**

M. FALCONNET en charge de la Forêt communale, a fait appel à candidatures pour la constitution d'un groupe de travail sur la « Forêt » : Mmes TALIN Dominique, DEPLAIX Doris et M. DELOBEL Gérard ont présenté leur candidature. M. FALCONNET a précisé que ce groupe devrait se réunir, sauf circonstance exceptionnelle, deux fois par an. Il a en outre précisé que cette année, en raison d'un conflit social de la filière bois, la vente initialement prévue a été reportée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 21 h 20.

SEVRIER, le 16 octobre 2015.

LE MAIRE,

Jacques REY.